



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2025

Délibération du CCAS n° DEL EHPAD 2025-007

Le **25/04/2025** à 07h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûment convoqué le **17/04/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Michèle SECRET, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6

CHEVALIER Laurent, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, VIOLLET Michèle, TEXIER Mireille, GAL Marie-Madeleine

Procurations : 2

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, DERONZIER Michel a donné pouvoir à SECRET Michèle

Absents : 3

VIOLLET Pierre, DERONZIER Michel, HAMARD Patrick

Secrétaire :

VIOLLET Michèle

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

☒ Transmission à la préfecture le 28/04/2025

☒ Publication le 12/05/2025

Objet : EHPAD LES OMBELLES - Affectation des résultats 2024

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du conseil d'administration une proposition d'affectation des résultats de l'Etat Réalisé des recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 au budget 2025 de l'EHPAD Les Ombelles :

Résultat comptable :

Le résultat comptable 2024 est excédentaire = 47 507,23 €

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) étant entré en vigueur le 01/01/2020, l'affectation du résultat est globale.

Résultat à affecter :

Le résultat à affecter = 47 507,23 €

Proposition d'affectation :

⇒ Minoration du report à nouveau déficitaire (pour rappel 351 815,75 € au 31/12/2024)

SUIVI DE L’AFFECTATION DES RESULTATS

Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
Réserves affectées à l'investissement	721 545,14 €		721 545,14 €
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	20 000,00 €		20 000,00 €
Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
Report à nouveau (solde débiteur)	351 815,75 €	- 47 507,23 €	304 308,52 €

Vu le Code de l’Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.314-1 et suivants et R.314-1 et suivants ;

Entendu l’exposé, le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré,

Article unique :
Approuve l’affectation des résultats 2024 tels que proposée par Madame la Vice-Présidente.

Résultat du vote :

Pour : 8 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La Secrétaire,
Michèle VIOLLET

Signé le 28/04/2025

Signé le 28/04/2025

Michèle SECRET
Vice-Présidente du C.C.A.S.